



Volume 1.
Numéro 3.
Mars 1967.

L'AFEAS

ÉDITORIAL

Le 25 mars

Qu'est-ce pour nous, membres de l'AFEAS, le 25 Mars?...

Après le communiqué de la revue de février, sur les journées d'études de l'UMOF, tenues à Paris en novembre dernier, je veux vous rappeler la journée de prière du 25 mars et aussi, le fonds d'entraide établi depuis quelques années dans notre association.

En ce jour, nous prions à l'intention de toutes les femmes du monde. Que Dieu éclaire leur esprit et fortifie leur volonté afin qu'elles puissent assumer leurs responsabilités dans le monde.

Priez aux intentions de la Paix — entre personnes — entre familles — entre nations. Que la paix gagne ainsi le monde entier!

Avez-vous réalisé une activité spéciale pour contribuer au fonds d'entraide international? Il faut penser à nos frères des pays sous-développés. Combien dans ces pays meurent de faim et de misère chaque année.

Nous qui sommes comblées, resterons-nous indifférentes devant tant de souffrances? Ne les entendons-nous pas répéter ces mots si prenants: "Crois-tu qu'à tant de souffrances je m'y suis habitué? Crois-tu qu'à te voir jouir de tant de confort et de facilité de vie, je ne t'envie pas?..."

Si vous avez oublié de préparer l'activité de l'année pour le fonds d'entraide, vite reprenez-vous et envoyez votre offrande pour que l'UMOF puisse continuer à assumer sa tâche en tant qu'organisme international féminin, au service de la promotion et de l'épanouissement de la femme dans le monde.

Pour ce que cet organisme catholique entreprend pour la femme, particulièrement dans les pays en voie de développement, et puisse porter fruit;

Pour que les fonds nécessaires au financement de ses activités puissent être assurés;

Veillez adresser les offrandes recueillies dans vos cercles au Secrétaire de l'AFEAS, 515, ave Viger, Montréal 24.

Mme Philippe Laliberté,
Vice-présidente générale
Responsable du Comité exécutif
provincial d'Education
Représentante de l'AFEAS au C.O.F.C.C.



Les mesures de sécurité sociale



A l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous lisons ce qui suit :

"Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être ainsi que ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires : elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté".

Cette Déclaration date de 1948, soit de la 3^{ème} assemblée générale des Nations-Unies.

Elle est une sorte de charte à laquelle les Nations d'un commun accord ont accepté de se rallier, un idéal à atteindre partout à travers le monde.

Le paragraphe cité plus haut est présent à l'esprit de quiconque parle de **sécurité sociale**.

Qu'est-ce donc que la sécurité et qu'est-ce que la sécurité sociale ?

Mon dictionnaire dit que la sécurité est "l'état d'esprit confiant et tranquille de celui que se croit à l'abri du danger" ; se dit aussi "de la situation, des conditions matérielles, économiques et politiques propres à créer un tel état d'esprit".

"Sécurité sociale" est une expression qui a un peu plus de 30 ans. Elle est née au lendemain de la crise de 1929.

Voici la définition qu'en donne M. Jean-Marie Martin, L. sc. a. M.A., dans une étude publiée en juillet 1960 dans la revue *Service Social* :

"la situation dans laquelle se trouvent les membres d'une société qui jouissent de la garantie offerte par cette société même, qu'ils peuvent, en tout temps et en toutes circonstances, satisfaire ceux de leurs besoins que l'on considère comme essentiels".

Voilà pour la réalité psychologique.

"L'expression "sécurité sociale" s'emploie le plus souvent pour désigner le système de bénéfices par lequel les gouvernements garantissent aux citoyens l'accomplissement de leurs obligations familiales et la satisfaction de leurs besoins élémentaires, contre la pauvreté et les mauvais coups du sort". (Maurice Tremblay, M.A.).

Nous retiendrons de ceci que l'objet de la sécurité sociale est "un minimum de vie" qui est plus que le "minimum vital" et d'autre part que le concept implique une idée de prévention à savoir qu'elle va au devant des besoins des individus et des familles et qu'elle pare aux risques qui dépassent la capacité moyenne de ces individus et de ces familles.

Différence entre sécurité sociale, service social, bien-être social, assistance sociale.

Toutes ces expressions sont parentes, quel que soit le sens dans lequel elles sont employées.

Pour être bref, et pour plus de facilité, considérons un aspect bien concret de leur signification et ce qu'elles désignent le plus souvent pour qui n'est pas spécialiste en la matière. Car tout spécialiste tiendrait à faire de longues considérations autour de chacun de ces termes pour la bonne raison qu'ils sont des termes en évolution autant que les concepts qu'ils expriment.

Si nous définissons "**sécurité sociale**" comme l'ensemble des bénéfices sociaux gouvernementaux, nous dirons de "**service social**" qu'il désigne un organisme privé ou public chargé des questions sociales de la famille, de l'enfance, du travail, de la santé, de l'hygiène, etc., et s'occupant de traitement social, de développement

social et d'éducation, de prévention des problèmes et des maux sociaux.

D'autre part le **"bien-être social"** serait l'ensemble des organismes publics et privés, des institutions destinées à aider les individus et les groupes à atteindre un niveau satisfaisant de vie et de santé.

Dans ce sens "bien-être social" est un terme plus général que "service social".

L'assistance sociale est l'ensemble des mesures gouvernementales d'aide dont la distribution est basée sur la vérification d'un besoin donné par opposition à l'assurance sociale qui est l'ensemble des mesures de distribution de prestations sans enquête préalable, dès la réalisation d'un risque.

Ainsi nous pouvons dire que le service social est un des champs d'action du bien-être social et que l'assistance sociale est une composante de la sécurité sociale.

Notre système de sécurité sociale.

Notre système se caractérise par le fait, qu'il est l'addition de plusieurs lois qui ont été votées par Ottawa et par Québec, depuis 1921.

Nous les classerons ici en deux catégories, soit les lois d'assurance sociale et celles d'assistance sociale, indépendamment de leur origine fédérale ou provinciale :

Lois d'assurance sociale

Pensions de sécurité de vieillesse (1937)

Allocations familiales (1945)

Assurance-chômage

Régime de rentes du Québec (1965)

Assurance hospitalisation (1963)

Pension de guerre

Allocations aux vétérans

Accidents du travail

Allocations scolaires (1961)

Lois d'assistance sociale

Assistance vieillesse (1952)

Pension aux mères nécessiteuses (1938)

Assistance chômage (1960)

Assistance publique (1921)

Pensions aux aveugles (1937)

Pensions aux invalides (1955)

Assistance médicale (1966)

Cette énumération est bien sèche et il faudrait l'habiller de nombreuses considérations, partant des "risques sociaux" plus ou moins protégés par ces lois et qui sont : les charges familiales, la vieillesse, le chômage, le veuvage, la maladie, la guerre, la cécité, l'invalidité, les accidents de travail, l'indigence.

Améliorations à apporter

Dans ce domaine de la sécurité sociale, beaucoup de discussions ont trait aux problèmes constitutionnels et aux relations fédérales-provinciales. D'autres ont trait aux législations en elles-mêmes particulièrement à la loi d'assistance publique et aux lois d'assistance. D'autres ont trait à l'orientation de la sécurité sociale et à son inspiration.

Limitons-nous à ces dernières sans oublier que des conditions économiques saines sont un prérequis nécessaire à l'efficacité de tout système de sécurité sociale. Ainsi une politique de développement et de stabilité économiques, le plein emploi, des salaires convenables, le relèvement du salaire minimum, le reclassement de la main-d'oeuvre victime d'un chômage technique, une saine politique fiscale, des investissements suffisants dans le domaine de la santé et de l'éducation sont autant de secteurs où une action s'impose parallèlement aux efforts d'amélioration de la sécurité sociale proprement dite.

Au chapitre de ces améliorations mentionnons celles "qui impliquent une compensation plus poussée des charges familiales" et du même coup une meilleure redistribution des revenus que ce qui existe en ce moment. (Mémoire du Québec pour la conférence fédérale-provinciale sur le plan canadien d'assistance publique).

Elles ont trait surtout au régime d'allocations familiales et scolaires.

Ceci veut dire un investissement plus considérable à ce chapitre selon les modalités tenant compte de l'âge des enfants et de l'augmentation des charges à mesure qu'ils grandissent et en tenant compte de la scolarisation plus poussée des jeunes : le tout organisé de façon à favoriser les familles nombreuses.

Est-il possible que les autres régimes d'assurance sociale tiennent compte des charges familiales : l'assurance-chômage par exemple qu'il faut souvent compléter par de l'assistance parce que ses prestations ne tiennent pas compte de façon réaliste des charges familiales ?

Que les allocations familiales et scolaires ne soient plus comptées au chapitre des revenus réalisables dans les cas d'assistance ?

Et qu'au niveau de l'impôt comme le recommande la Commission Bélanger, que l'impôt à payer soit réduit proportionnellement aux charges familiales.

Le Rapport Boucher attribue le nombre supérieur d'assistés sociaux dans notre province par rapport aux autres à la pauvre santé des Québécois. Ceci nous invite à considérer comme prioritaire l'établissement d'un régime universel **d'assurance-santé**.

Un complément nécessaire aux mesures d'assistance est l'investissement de sommes plus considérables au chapitre de la **prévention** et de la **réadaptation**. Etant donné l'existence dans notre province de zones de pauvreté, cet effort s'impose davantage. Les statistiques des sommes distribuées dans le Québec en assistance de toutes catégories sont éloquentes à ce sujet. L'indigence est un mal contre lequel il faut lutter mais la dépendance sociale en est un autre à prévenir, s'il en est encore temps.

La mise sur pied et le financement de certains services s'avère aussi comme une addition nécessaire aux mesures de sécurité sociale : surtout en ce qui concerne les besoins des familles.

J'en nomme quelques-unes qui paraissent d'une plus grande opportunité : services d'aides familiales, services de consultation familiale, cliniques d'hygiène mentale et centres de psychiatrie infantile.

Conséquences d'un meilleur système de sécurité sociale

Pour le salarié, un meilleur système de sécurité sociale signifie une protection plus adéquate contre les risques du chômage, des accidents, de la maladie.

Le cultivateur qui table surtout sur des mesures susceptibles de lui assurer un revenu satisfaisant, est protégé particulièrement contre la maladie.

Les familles sont mieux soutenues dans l'accomplissement de leurs divers rôles.

La société elle-même atteint mieux son but, soit le bien commun des citoyens, particulièrement au point de vue redistribution des richesses et respect des droits des citoyens, de la dignité humaine et familiale.

Marthe Beaudry, t.s.p.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport du comité d'étude sur l'assistance publique (juin 1963, Gov. du Québec).

Revue Service Social (juillet-août 1960).

Mémoire du Québec pour la Conférence fédérale-provinciale sur le plan canadien d'assistance publique (Ottawa - janvier 1966).

Mémoire au Conseil supérieur de la famille.

Encyclique Mater et Magistra, (S.S. Jean XXIII).

Documents de la Fédération des Services sociaux à la famille.

Nomination d'un aumônier général



Il nous fait grandement plaisir de vous communiquer la nouvelle de la nomination de monsieur l'abbé Georges-Etienne Phaneuf comme aumônier général de l'A FEAS.

Notre reconnaissance est acquise à monsieur l'abbé O. Gagnon, dont les qualités de dévouement et d'intérêt à une bonne cause me furent connues particulièrement durant les réunions de Conseil et de Comités et dont les anciens membres des C.E.D. ont bénéficié pendant plusieurs années.



Jeanne Larose,
Secrétaire générale.

Tribut d'hommages

Je me fais l'interprète des anciens membres des Cercles d'Economie Domestique pour offrir un témoignage de gratitude à l'égard de M. l'abbé Ovila Gagnon, curé de la paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf, Trois-Rivières, qui fut aumônier général de notre association durant plusieurs années.

L'Episcopat de la Province vient de le relever de cette fonction qu'il a remplie avec générosité et grand dévouement, malgré les obligations que lui impose l'exercice de son ministère paroissial.

Nous lui conserverons notre meilleur souvenir et notre reconnaissance lui est acquise.

(Mme) Cécile G. Bédard,
Ex-secrétaire générale C.E.D.

Le mariage et la famille

seraient passés de mode.

Aujourd'hui on discute de tout. Qui n'a point vu à la T.V. ou entendu à la Radio des programmes qui, voulant sans doute se faire intéressants, nous présentent les opinions les plus erronées sur les sujets les plus fondamentaux et les plus sacrés .

Il ne faut peut-être pas trop en vouloir à ces "interviews" populaires. Ils permettent sans doute à bon nombre de gens de se poser des questions et de s'exprimer en toute liberté. Ce que nous pouvons tout de même déplorer c'est que la plupart du temps les organisateurs de ces sondages populaires n'aient nullement le souci de lancer des idées justes en regard des opinions loufoques qu'ils ont recueillies. *Ce que nous pouvons davantage regretter c'est qu'ils devraient toujours au moins laisser autant de liberté d'expression à ceux qui ont des idées saines.*

L'autre jour une émission radiophonique m'a particulièrement

frappé. Il s'agissait de prendre au hasard les opinions de quelques jeunes sur la question suivante : *le couple humain existera-t-il toujours ?*

Pour des gens sensés, la question est tellement plate qu'elle ne devrait même pas se poser. Quelle ne fut pas ma surprise cependant de voir que dans les expressions d'idées, certains pouvaient croire à l'éventualité de la disparition du couple humain (c'est-à-dire de l'union conjugale). L'homme et la femme seraient appelés à s'accoupler comme les animaux sans s'astreindre à l'union intime et durable du mariage. Allez donc ! Mais ce qui m'a particulièrement indigné c'est quand l'interlocutrice s'est permise de ne point prendre au sérieux et même de ridiculiser un jeune qui voulait aborder ce problème avec un sens humain vraiment profond...

Il arrive ainsi trop souvent que devant l'opinion publique, l'on jette en pâture à des gens sans prépa-

ration des sujets aussi importants que l'indissolubilité du mariage, les relations conjugales, l'amour humain, la famille, la régulation des naissances, etc., etc. Dans bon nombre d'émissions populaires, il semble que pour faire preuve d'intelligence, il faille affirmer qu'on ne croit plus aux valeurs sur lesquelles reposent le bonheur des hommes. *Trop souvent on nous présente l'amour (le vrai), le mariage et la famille comme n'étant plus à la mode.*

Cette situation ne devrait-elle pas provoquer en nous de saines réactions et nous amener à rechercher la vérité là où elle est ? Notre étude sur la Constitution Pastorale de Vatican II, "*L'Eglise dans le Monde de ce Temps*", nous permettra ce mois-ci de nous faire une idée sur la pensée actuelle de l'Eglise en regard du Mariage et de la Famille.

DIGNITE DU MARIAGE ET DE LA FAMILLE

(Gaudium et Spes, II partie, ch.10)

Le Concile, en effet, a cru bon de consacrer tout un chapitre à réaffirmer la dignité du mariage et de la famille. Dans l'esprit des Pères du Concile, ce sujet en était un d'actualité et d'intérêt général. Pour vous donner un bon aperçu de la pensée de l'Eglise nous voulons vous présenter ce chapitre de façon schématique. (schéma emprunté à Gaudium et Spes, Action Populaire, p. 185).

1 — *Faits sociologiques* : Le mariage et la famille sont tout d'abord présentés comme des faits sociologiques qui s'imposent à l'attention contemporaine, mais avec des problématiques et des projections diverses selon les temps et les lieux. (no 47).

2 — *Institutions durables* : Le mariage et la famille sont toujours appelés à devenir des institutions par lesquelles l'amour entre l'homme et la femme cherche à se constituer en communauté de destin aussi totale et durable que possible : communauté du reste où les conjoints, s'ils s'élèvent jusqu'à l'ordre de la Foi, peuvent faire la rencontre du Christ et obtenir, par un sacrement particulier, grâce et sainteté pour les relations internes à la famille (époux, parents, enfants) comme pour les relations à l'extérieur (famille et société), (no 48).

3 — *L'amour humain* : Sanctifié ou non par le sacrement, c'est à l'amour humain, en tant que relation interpersonnelle et expression d'intersubjectivité, qu'il revient de construire le couple et la famille, en visant à atteindre une perfection aussi achevée que possible. D'où la nécessité de faire naître chez les jeunes un très grand respect envers l'amour... (no 49).

4— *L'amour conjugal, vœu créateur* : Dans et par son existence même, l'amour conjugal est vœu créateur : volonté d'appeler des enfants à la vie, comme expression et fruit du dialogue institué entre un homme et une femme. (no 50).

5— *Conflits entre Amour et Procréation* : Amour et procréation peuvent apparemment entrer en conflit dans un couple. Il appartient au chrétien, membre de l'Eglise de refuser les voies désapprouvées par celle-ci (v.g. infanticide, avortement, pratiques illicites contre la génération). Il leur appartient également, dans leur vie conjugale, de chercher à concilier de façon humaine le don mutuel et la procréation. (no 51).

6— *Société et Famille* : Il est du devoir de la société, sous toutes ses formes, publiques et privées, de porter aide aux foyers afin de leur permettre de s'accomplir pour le mieux de leur destinée temporelle et surnaturelle. (no 52).

vert sur la perfection chrétienne, (no 49) qu'il y a interdépendance entre l'amour, le support mutuel entre les époux et la procréation. Nous n'en n'avons pas le loisir dans le cours de cet exposé nécessairement limité.

Ce sur quoi nous devons cependant attirer votre attention, *c'est sur l'insistance toute spéciale que l'Eglise apporte à souligner la nécessité d'une action concertée de tous les gens de bonne volonté pour que soit conservée au mariage et à la famille toute sa dignité.*

"Voilà pourquoi tous ceux qui exercent une influence sur les communautés et les groupes sociaux doivent s'appliquer efficacement à promouvoir le mariage et la famille..." Le pouvoir civil le fera par une "législation prévoyante et des initiatives variées." "Les chrétiens le feront par le témoignage de leur vie personnelle et par une action concertée avec tous les hommes de bonne volonté..." "*Des œuvres variées, notamment les associations familiales, s'efforceront par la doctrine et par l'action d'affermir les jeunes gens et les époux...*" (no 52).

NECESSITE D'UNE ACTION CONCERTEE

Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre de la Constitution "Gaudium et Spes". Il faudrait signaler plus longuement que l'Eglise tout en réaffirmant des principes qui ne changent pas apporte aujourd'hui une attention particulière à manifester que l'amour conjugal, jusque dans les relations sexuelles est ou-

A.F.E.A.S. ET PROMOTION DU MARIAGE ET DE LA FAMILLE

Cet appel de l'Eglise n'est-il pas pour tous les membres de l'A.F.E.A.S. un précieux encouragement? La société requiert que les femmes de tous nos milieux soient capables de faire valoir leurs opinions sur toutes les questions se rattachant au Bien Commun.

Est-il un sujet qui touche de plus près votre dignité, votre honneur et votre Foi que celui du respect devant le mariage et la famille. *Vous avez le devoir de vous grouper pour que notre pays établisse un ensemble de conditions telles que la valeur de l'amour conjugal soit vraiment reconnue et protégée chez nous, pour aujourd'hui et pour plus tard.* (lois justes sur le mariage, loi sur le divorce, loi d'assistance aux familles nombreuses, programmation de la Radio et de la T.V. etc., etc.).

Le champ est ouvert à une action dynamique et consistante. L'A. F.E.A.S. s'est précisément donnée comme but d'agir sur la société au nom de ses membres. A toutes donc de croire en l'excellence de leur association et de ne rien négliger pour qu'elle soit forte et contribue au bon équilibre de notre pays, spécialement en ce qui regarde la promotion du Mariage et de la Famille.

Georges-Etienne Phaneuf,
Prêtre.
Aumônier général.

DOCUMENTATION

- 1 — Constitution Pastorale : L'Eglise dans le Monde de ce Temps.
Collection : "L'Eglise aux quatre vents" nos 47-52.
- 2 — "Gaudium et Spes" — Par l'Action Populaire, Edition Spes.
pp. 185-208.

Tél. : 537-0477

L'ARTISANAT DE LA MAURICIE

Fils à tisser : Dominion Textile Tex-Made
Laine - Métallique - Lin - Polyon : 3 brins
Jersey et lisières de toutes sortes

Mme P. Laliberté,
propriétaire

33, des Cèdres
Shawinigan, Qué.

“Agir pour réussir”

Lors de leur première réunion, les membres de l'Exécutif du Comité provincial de Publicité-Propagande ont établi un plan d'uniformisation et de coordination du travail des comités sur les trois paliers : provincial, diocésain, local. Le tout sera soumis aux intéressées, à l'occasion des Journées d'étude provinciales.

Nous invitons les responsables, tant sur le plan des fédérations que celui des cercles à apporter leur collaboration pour le succès de cette responsabilité qui est la nôtre :

Les membres du Comité :

Mme Ch. Emile BERNARD (St-Hyacinthe)
Mme Roméo A. LALONDE (Hull)
Mme Camille PARENTEAU (Nicolet)

Par : *Mme Donat Mayrand, Dolbeau,*
Responsable.

1. Faire aimer l'AFEAS par tous nos membres, les convaincre de la nécessité de notre association et leur faire évaluer les bienfaits qu'elles en retirent.
2. Atteindre le plus grand nombre de dames possible, afin de les amener à joindre nos rangs, pour collaborer, par leur apport, à une amélioration sensible du mieux-être de la famille dans la société actuelle.

Ainsi notre thème de l'année 1966-67 : “Agir pour réussir” n'aura pas été un vain mot.

Comité de Publicité-Propagande

Ordre du Jour au Local

- 1 — Prière. — Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
- 2 — L'annonce de la réunion mensuelle a-t-elle été faite ?
- 3 — Quelle proportion des membres étaient présents ?
- 4 — Quelles sont les causes d'une assistance peu nombreuse :

Manque de publicité — de contact — de préparation pour rendre l'assemblée intéressante ?

- 5 — Y a-t-il lieu d'envoyer des invitations spéciales à certaines réunions ?
- 6 — Chaque cercle a-t-il nommé une responsable pour l'abonnement à la Revue ?
- 7 — Y a-t-il un nombre considérable d'abonnées à la Revue ?
- 8 — A-t-on fait un compte rendu de la dernière réunion pour les journaux locaux ?
- 9 — Activités à prévoir : partie de cartes — défilé de modes — voyages, etc...

Mme Charle-Emile Bernard,
Membre du Comité.

PATRON GRATUIT

TABLEAU TAPISSERIE

De couleurs gaies, un beau paysage, un point de broderie simple, voilà les caractéristiques de ce tableau. Il saura sûrement enjoliver votre salon.

Pour obtenir ce patron gratuit, Inscrivez votre nom et adresse sur une enveloppe affranchie — Ajoutez le numéro du patron Modèle No. T.W. 9422 F, et .10¢ pour frais de manutention. Incluez le tout dans une enveloppe adressée à : Secrétariat de l'AFEAS — 515, avenue Viger, Montréal 24.



Modèle No. T.W. 9422 F



La table pascale, un souffle printannier

Toutes les familles aiment souligner les grandes fêtes du calendrier liturgique. Coïncidant avec l'arrivée du printemps, Pâques nous apporte un regain de vie, d'enthousiasme. C'est peut-être pour cela que nous élaborons et donnons suite à certains projets... que nous troquons les vêtements d'hiver pour d'autres, plus légers, de teintes douces ou vives... que la maîtrise de maison réunit petits et grands pour le dîner pascal...

A l'intention des hôtes, voici un menu de fête. Toutes les recettes, sauf celle du jambon glacé aux pommes, proviennent de l'Encyclopédie de la Cuisine Canadienne de Jehane Benoit.

MENU PASCAL

Punch aux jus de fruits ou vin

Entrée fleurie

Jambon glacé aux pommes

Purée de pommes de terre

Hors-d'œuvre

Charlotte à l'orange

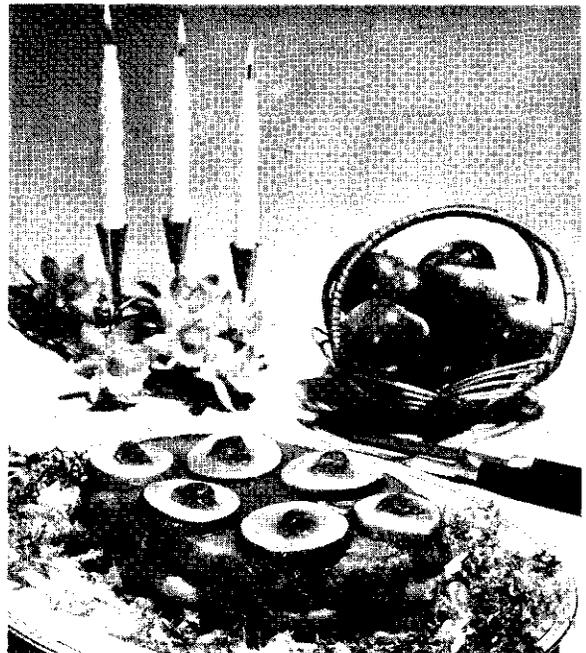
Sucreries

Thé

Café

Punch aux jus de fruits

- 1/3 tasse de thé fort, chaud
- 1 tasse de sucre
- 3/4 tasse de jus d'orange ou de raisin
- 1/2 tasse de jus de citron
- 1 chopine de "ginger ale"
- 1 chopine d'eau gazeuse



Faire le thé avec 1 c. à soupe de thé ou 3 sacs sur lesquels vous versez 1/2 tasse d'eau bouillante. Laisser tremper pendant 5 minutes et verser sur le sucre. Brasser jusqu'à ce que le sucre soit dissous.

Verser le sirop dans un grand pot, ajouter le jus d'orange et le jus de citron. Ajouter de la glace au goût ou réfrigérer le sirop et les breuvages si vous le préférez sans glace.

ENTREE FLEURIE

Dans une assiette (grandeur assiette à pain ou à dessert) disposer joliment des feuilles de laitue ou de la laitue hachée finement. Garnir de salade de pommes de terre, de petits pois verts, de dés de betteraves, d'échalottes, etc. (chaque légume d'abord mélangé avec un peu de vinaigrette de votre choix ou de mayonnaise éclaircie avec un peu de crème. Il faut toutefois éviter de trop en mettre, ce qui ferait le hors-d'œuvre trop riche et trop huileux).

JAMBON GLACE AUX POMMES

2½ à 3 livres de jambon (soc cottage)	3 pommes évidées mais non pelées
3 tasses d'eau chaude	½ tasse de gelée de gabelle rouge
1 feuille de laurier	2 c. à table de raifort
6 clous de girofle	
1 gousse d'ail, écrasée	

Déposer le jambon dans l'eau chaude. Ajouter les épices et l'ail. Couvrir et laisser mijoter lentement jusqu'à ce que tendre, environ 1 heure et demie, en retournant un fois durant la cuisson.

Enlever l'enveloppe de la viande et déposer cette dernière dans un plat à four graissé. Couper les pommes en rondelles épaisses et déposer autour de la viande. Mêler la gelée au raifort et étendre sur la viande et les pommes. Cuire à four chaud 425° F jusqu'à ce que les pommes soient tendres et la viande glacée, environ 15 minutes. Badigeonner une ou deux fois durant la cuisson. Garnir le plat de service avec des demi-oranges dont la pulpe est enlevée et remplir de gelée de gabelle. 6 portions.

CHARLOTTE A L'ORANGE

1 enveloppe de gélatine non aromatisée	1 c. à soupe de zeste d'orange râpé
1 boîte de jus d'orange frais ou congelé	1 tasse de crème à fouetter
½ tasse de sucre	2 blancs d'œufs
½ tasse d'eau	12 doigts de dame
	1 orange, séparée en sections

1. Saupoudrer la gélatine non aromatisée sur le jus d'orange. Laisser tremper pendant 5 minutes.

2. Porter à ébullition l'eau et le sucre et laisser bouillir pendant encore 5 minutes. Retirer du feu, ajouter la gélatine et brasser pour bien dissoudre. Ajouter le zeste d'orange râpé, verser dans un bol et mettre au réfrigérateur jusqu'à ce que l'ensemble soit à moitié pris.

3. Fouetter la crème. Battre les blancs d'œufs en neige ferme. Fouetter le mélange mi-pris de la gélatine à l'orange jusqu'à ce qu'il soit mousseux, mélanger ensuite les trois ensemble.

4. Utiliser un moule à ressort de 8 pouces, tapisser le tour et le fond du moule avec des doigts de dame. Placer les sections d'orange dans le fond du moule avec une cuillère, ce qui évite de déplacer les doigts de dame. Recouvrir avec un papier ciré et mettre au réfrigérateur pour faire prendre (de 6 à 10 heures). Démouler et servir.

CENTRE DE TABLE

Que diriez-vous d'une couronne de pain entourée d'épis de blé... d'un panier d'osier rempli d'œufs en chocolat et de coquilles colorées par les enfants... d'un chapeau de paille sur lequel vous piquerez des fleurs?... Laissez trotter votre imagination et vous réaliserez un centre de table original et à peu de frais.

Huguette Chagnon,
Responsable.
Section des arts ménagers.

L'Hydro-Québec

au service des groupements sociaux

Les membres de l'A.F.E.A.S. ont l'avantage de bénéficier des services que les Conseillères en Economie domestique de l'Hydro-Québec mettent à la disposition des groupements sociaux dans le but de renseigner les abonnés sur les diverses utilisations de l'électricité au foyer.

L'Hydro-Québec offre un répertoire varié de conférences illustrées de diapositives, qui sont susceptibles d'intérêt pour tout groupement féminin qui en ferait la demande, les services sont gratuits.

LOCALITES DE LA PROVINCE DE QUEBEC, OU IL Y A UNE CONSEILLERE EN ECONOMIE DOMESTIQUE AU BUREAU LOCAL DE L'HYDRO-QUEBEC.

<i>Montréal</i>	: 600 ouest, boul. Dorchester Montréal 1.
<i>Ste-Thérèse de Blainville</i>	: 2 boul. Desjardins Ste-Thérèse de Blainville, P. Qué.
<i>Valleyfield</i>	: 1145, boul. Langlois C.P. 220, Valleyfield, P. Qué.
<i>Sorel</i>	: 385, boul. Fiset Sorel, P. Qué.
<i>Victoriaville</i>	: 59, rue Monfette C.P. 310, Victoriaville, P. Qué.
<i>St-Hyacinthe</i>	: 1605, rue St-Antoine C.P. 160, St-Hyacinthe, P. Qué.
<i>Québec</i>	: 399 est, rue St-Joseph Québec, P. Qué.
<i>Lévis</i>	: 64, Route Trans-Canada Lévis, P. Qué.
<i>Trois-Rivières</i>	: 340, rue St-Maurice Trois-Rivières, P. Qué.
<i>Rimouski</i>	: 5, rue St-Jean Rimouski, P. Qué.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer directement avec le bureau de votre localité ou adressez-vous à : M. Jean-Paul LeBlond, Chef, division Appareils et Economie domestique, Service de la Vente domiciliaire, Hydro-Québec, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1.

A travers l'A.F.E.A.S.

Mme Dominique Goudreault, notre présidente générale, a vu renouveler son mandat comme membre du Conseil Supérieur de la Famille. On lui a confié le soin de connaître les besoins des mères célibataires et des veuves mères de famille. Cette nomination nous honore et nous lui offrons nos sincères félicitations.

—oOo—

Cordiale bienvenue à M. le curé Jean-Paul St-Germain, de Ste-Rose de Lima, à l'occasion de sa nomination comme aumônier diocésain de la Fédération de Hull, ainsi qu'à M. le curé Patrick Trottier, de Ste-Jeanne d'Arc, Co. Roberval, récemment désigné comme aumônier de la Fédération de Chicoutimi.

—oOo—

Un nouveau cercle fondé le 16 janvier à "Les Buissons", Co. Saguenay, porte à 8 le nombre des cercles de la Fédération de Haute-riève qui y était représentée par Mme Maurice Paquet, présidente, assisté de Mme Gaston Desroches, vice-présidente, Mme Clément Tremblay et Mme Rose Lefrançois, conseillères, et Mlle Cécile Noël, secrétaire.

Dix-neuf dames ont signé la formule de fondation et élu leur premier conseil. Présidente : Mme Eliette Corbey, 1^{ère} vice-présidente ; Mme Laurent Lévesque ; 2^e vice-présidente : Mme J. Guy Paré ; secrétaire : Mme Léonard Boulianne ; trésorière : Mme Gérard Dallaire. Aumônier : M. l'abbé Germain Villeneuve, curé de la paroisse.

—oOo—

Le 30 janvier, Mme Denis Gervais, présidente de la Fédération de Trois-Rivières, accompagnée de Mme D. Poliquin, présidente du cercle Notre-Dame des Sept Allègresses et Mlle Cécile Gélinas, secrétaire de la Fédération, fonda à St-Philippe de Trois-Rivières le 70^e cercle de la fédération.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes et trente et une dames décidèrent d'adhérer au mouvement. Après l'allocution de Madame Gervais sur les buts de l'AFEAS, son importance et ses réalisations, on procéda à l'élection du conseil et Mme Guy Boulanger fut élue présidente. Mme Poliquin et Mlle Gélinas adressèrent aussi la parole, indiquant la marche à suivre pour la tenue d'une assemblée mensuelle bien réussie.

Aux membres de ces deux nouveaux cercles, l'AFEAS offre ses meilleurs vœux de succès en vue de leurs activités futures.

—oOo—

Mlle Huguette Chagnon, assistante-propagandiste et responsable de la section des arts ménagers dans la Revue, a été élue membre de l'Exécutif de l'Association Canadienne des Rédacteurs Agricoles (l'ACRA). Nous nous réjouissons de cette nomination et l'en félicitons.

—oOo—

La Fédération de Chicoutimi a organisé une retraite religieuse et sociale sous la direction du R.P. Isidore Bédard, rédemptoriste. Une centaine de dames y ont participé. Son Exc. Mgr Marius Paré, évêque de Chicoutimi, leur fit l'honneur d'une visite et, parlant de la fusion, il s'exprima en ces termes : "Ce que vous avez fait là est extraordinaire et unique jusqu'à aujourd'hui ; je vous en félicite et vous admire".

Mme Thomas Ls. Villeneuve, présidait ces journées et Mme Gérard Asselin, vice-présidente de la Fédération, donna une appréciation du Mémoire sur l'Education présenté par l'AFEAS. Mme Donat Mayrand représentait l'Exécutif provincial et fit un exposé sur un sujet d'actualité : "Nos responsabilités en regard du Bien commun".

—oOo—

Les réunions de Comités sont en marche !

— 13 décembre : les responsables et titulaires du Cours de Psychologie infantine se réunissaient sous la direction de Mme Azilda Marchand, auteur et responsable de cette série de cours. A cette première rencontre, il fut question des qualifications requises pour dispenser ces cours, d'introduction à la méthode pour la formation des enfants de 0 à 6 ans, de la participation des parents, etc.

— 18 janvier : réunion du Comité exécutif provincial d'Education, sous la présidence de Mme Philippe Laliberté, vice-présidente générale, pour définir la composition, les structures et le rôle du Comité et jeter les bases en vue du programme d'étude de l'an prochain.

— 25 janvier : réunion du Comité exécutif provincial des Arts ménagers, présidé par Mme Maurice Paquet, présidente de la Fédération de Hauterive. On y a défini la composition, le rôle, les structures, les qualifications et préparé le programme de l'an prochain.

— 26 janvier : réunion des Cours d'Education Populaire, sous la direction de Mme Azilda Marchand, conseillère générale, en vue de coordonner

ner les services déjà existants, découvrir les besoins en fait de cours et les préparer en vue de leur diffusion dans les fédérations et les cercles.

— 30 janvier : réunion du Comité exécutif provincial de Publicité-Propagande, sous la présidence de Mme Donat Mayrand, conseillère générale. Après en avoir établi les structures on étudia l'importance et l'orientation de la publicité, projets d'innovation dans ce domaine, organisation de la propagande, etc. Le thème choisi l'an dernier : "*Agir pour réussir*" sera conservé cette année et on projette de le mettre en évidence.

Plusieurs autres réunions sont prévues en février et pour le début de mars. Des nouvelles vous en seront communiquées dans la prochaine revue.

L'AFEAS est en marche et débordante d'activités.

(Mme) Cécile G. Bédard,
Responsable de la revue.

En dernière heure, nous apprenons la nomination de M. l'abbé André Levasseur, curé de St-Georges de Champlain, Co. Lavolette, que son évêque a désigné comme aumônier de la Fédération de Trois-Rivières. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.



P

O Christ de la Résurrection, épanouissez-vous dans nos âmes ;

Vivez-y pleinement de toute votre vie glorieuse.

De même que vous avez ressuscité dans l'ombre du sépulcre où pour la première fois ci-bas reposait votre corps déchiré,

De même, Seigneur, si par malheur nos âmes devenaient pour vous des sépulcres ; ressuscitez-y.

Alors, nous verrons poindre l'aube de la joie pascale, l'aube pure, la divine blancheur.

Et glorieux et radieux, vous apparaîtrez dans votre divinité sereine, revêtu de l'humanité glorifiée, divinisée !

A

Vous apparaîtrez en nous, au fond de nous, à travers nous...

Vous enseignerez, vous bénirez, vous guérez...

Que votre volonté s'accomplisse dans le plan divin, ce sera votre règne arrivé,

X

Le royaume des Cieux sur la terre.

Que votre Cœur aime en nous, par nous, à travers nous...

Vous êtes Celui qui est.

Régnez, Soyez.

Lucie Félix-Faure Goyau

Ordre du jour de l'assemblée de Mars

1. — Prière.
2. — Enregistrement des présences.
3. — Lecture du procès-verbal, du rapport financier. Adoption.
4. — Communications.
5. — Mot de la présidente inspiré de l'éditorial :
 "Le 25 Mars"; Mme Philippe Laliberté 2
6. — Mot de l'aumônier.
7. — Rapport de la présidente et des responsables de comités.
8. — Etude sociale :
 "Les mesures de sécurité sociale" 3-4-5-6-7-8
 Maribe Beaudry, i.s.p.
9. — Etude technique :
 "La table pascale, un souffle printanier" 16.17-18
 Huguette Chagnon

LECTURES PERSONNELLES

Nomination d'un aumônier générale	9
Tribut d'hommages	9
Le mariage et la famille seraient passés de mode	10-11-12-13
<i>Georges-Etienne Phaneuf, père</i>	
"Agir pour réussir"	14
<i>Mme Donat Mayrand</i>	
Comité de Publicité-Propagande	14-15
<i>Mme Chs.-Emile Bernard</i>	
Patron gratuit	15
L'Hydro-Québec, au service des groupements sociaux	19
A travers... l'AFEAS	20-21-22
<i>(Mme) Cécile G. Bédard</i>	
PAX	23
<i>Lucie Félix-Faure Goyau</i>	

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

**515, Viger,
Montréal (24)**

Téléphone : 845-5070

Prix de l'abonnement : \$1.00 par année

Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.